

LE POINT SUR LA PRÉSENTATION DES AVIS - NOVEMBRE 1999

PROJET DE DIRECTIVE

25 TYPES DE CHANGEMENTS*

S 15 SONT SEMBLABLES OU IDENTIQUES
À CEUX DE L'EPA

S 6 SONT EXAMINÉS PLUS EN
PROFONDEUR QUE CEUX DE L'EPA

S 4 SONT EXAMINÉS MOINS EN
PROFONDEUR QUE CEUX DE L'EPA

*UNIQUEMENT LES CHANGEMENTS SIMPLES ET DIRECTS SE
PRÊTENT AU PROCESSUS DE MODIFICATION DE
L'HOMOLOGATION NÉCESSITANT OU L'ENVOI D'UN AVIS

NOUVELLES INITIATIVES APPARENTÉES

- S RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DU CCGE SUR LES CATÉGORIES DE DEMANDES**
- S POLITIQUE DE L'AGENCE SUR LES PRODUITS DE FORMULATION**

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MISE SUR PIED ET À LA MISE EN MARCHÉ DU PROJET

- S EFFET SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES
DE L'AGENCE
- S NOUVELLES PROCÉDURES ET FORMATION
- S UN SYSTÈME SIMPLE ET DIRECT
- S OUI OU NON - ACCEPTATION OU REFUS
DANS LES 45 JOURS
- S SYSTÈME DE SUIVI ET DE COLLECTE DE
RENSEIGNEMENTS PENDANT LA PREMIÈRE
ANNÉE

ÉTAPE SUIVANTE (ÉTAPE III)

- S S'OCCUPER D'AU MOINS 20 ÉLÉMENTS DE L'EPA
- S RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL
- DU CCGE SUR LES CATÉGORIES DE DEMANDES
- S ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE DE TRAVAIL DU
- CCGE/DE L'AGENCE
- S DATE VISÉE POUR L'ÉTAPE III - QUELQUE PART
- EN 2000
- S NOUS AVONS UNE CERTAINE EXPÉRIENCE
- S ON CONSIDÈRE QUE LA POLITIQUE DE
- L'AGENCE SUR LES PRODUITS DE
- FORMULATION EST BIEN ARRÊTÉE

PROCHAINES ÉTAPES :

- S METTRE LA DERNIÈRE MAIN AU PROJET DE DIRECTIVE ET LE FAIRE PARAÎTRE - JANVIER 2000**

- S PRÉVOIR LA MISE EN APPLICATION PEU DE TEMPS APRÈS L'ÉCOULEMENT DE LA PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE 45 JOURS, c.-à.-d. tôt en 2000**